



## PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

### DE L'INDUSTRIE DU HOMARD AU QUÉBEC

# **PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL DE L'INDUSTRIE DU HOMARD AU QUÉBEC**

## **RÉALISATION**

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Sous-ministériat des pêches et de l'aquaculture commerciales

## **COORDINATION ET RÉDACTION**

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture (DAPPA)

## **RELECTURE**

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture (DAPPA)

Direction régionale de la Gaspésie (DRG)

Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine (DRIM)

## **SOUTIEN TECHNIQUE ET PHOTOGRAPHIES**

Direction des communications

## **RÉVISION LINGUISTIQUE**

Des mots et des lettres

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Titre : Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie du homard au Québec

Format : [PDF]

ISBN : 978-2-550-91128-9

## **TABLE DES MATIÈRES**

CONTEXTE DE L'ÉTUDE	1
1. LA RESSOURCE	2
1.1. LES ÉLÉMENTS DE BIOLOGIE DU HOMARD	2
1.2. LA GESTION DE LA RESSOURCE	2
2. LES CAPTURES ET LES DÉBARQUEMENTS DE HOMARD	4
2.1. LES CAPTURES NORD-AMÉRICAINES DE HOMARD EN VOLUME	4
2.2. LES DÉBARQUEMENTS DE HOMARD AU CANADA ET AU QUÉBEC	5
3. LA TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC	9
3.1. QUELQUES ASPECTS RÉGLEMENTAIRES	9
3.2. LES ENTREPRISES DÉTENTRICES DE PERMIS	9
3.3. LES PRODUITS, LES EXPÉDITIONS ET LES VENTES DES ENTREPRISES DÉTENTRICES DE PERMIS DES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC	10
4. LE PLAN CONJOINT DES PÊCHEURS DE HOMARDS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	11
5. LES MARCHÉS CANADIEN ET QUÉBÉCOIS DU HOMARD	12
5.1. LES EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS CANADIENNES	12
5.2. LES EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS QUÉBÉCOISES	13
5.3. LES VENTES AU DÉTAIL DE HOMARD DANS LES GRANDS MAGASINS AU QUÉBEC	15
6. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DU HOMARD	15
6.1. LA CERTIFICATION MSC DU HOMARD	16
6.2. L'IDENTIFICATION DU HOMARD	16
6.3. LES PROJETS DE L'INDUSTRIE QUI VISENT À RENFORCER LA DURABILITÉ DE LA PÊCHERIE DE HOMARD	16
CONCLUSION	17
BIBLIOGRAPHIE	18

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Nombre de pêcheurs de homard actifs dans les différentes zones du Québec	4
Tableau 2 : Volume des débarquements (tonnes) de homard par province	5
Tableau 3 : Volume des débarquements (tonnes) de homard par région du Québec	6
Tableau 4 : Valeur des débarquements (milliers de dollars) de homard par province	7
Tableau 5 : Valeur des débarquements (dollars) de homard par région du Québec	8
Tableau 6 : Prix moyen du homard au débarquement (\$/kg) par province	9
Tableau 7 : Détenteurs de permis d'établissement de transformation de produits marins autorisés à transformer le homard provenant directement des pêcheurs québécois	10
Tableau 8 : Détenteurs de permis d'acquéreur de produits marins	10
Tableau 9 : Valeur des expéditions (dollars) de homard par catégorie d'acheteurs	11
Tableau 10 : Valeur des expéditions (dollars) de homard par région maritime	11
Tableau 11 : Prix moyens pondérés annuels (\$/kg) du Plan conjoint des pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine	12
Tableau 12 : Valeur (millions de dollars) et volume (tonnes) des exportations canadiennes de homard	13
Tableau 13 : Valeur (millions de dollars) et volume (tonnes) des exportations québécoises de homard	14
Tableau 14 : Part du homard frais dans les ventes de poissons et de fruits de mer frais dans les grands magasins au Québec	15

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Carte des principales zones et sous-zones de pêche au homard	3
Figure 2 : Volume des débarquements (tonnes) de homard au Canada et aux États-Unis	4
Figure 3 : Volume des débarquements (tonnes) de homard par province	5
Figure 4 : Volume des débarquements (tonnes) de homard par région du Québec	6
Figure 5 : Valeur des débarquements (milliers de dollars) de homard par province	7
Figure 6 : Valeur des débarquements (dollars) de homard par région du Québec	8
Figure 7 : Valeur (millions de dollars) et volume (tonnes) des exportations canadiennes de homard	12
Figure 8 : Valeur (millions de dollars) et volume (tonnes) des importations canadiennes de homard	13
Figure 9 : Valeur (millions de dollars) et volume (tonnes) des exportations québécoises de homard	14
Figure 10 : Valeur (millions de dollars) et volume (tonnes) des importations québécoises de homard	15

## CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Ce document présente un portrait évolutif de l'industrie du homard au Canada en général et au Québec en particulier pour la période de 2015 à 2020. Il a été élaboré dans le cadre de l'examen périodique des interventions de l'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine concernant la mise en marché du homard aux Îles-de-la-Madeleine.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) mène cet examen périodique tous les cinq ans, conformément à l'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, chap. M-35.1).

Pour évaluer les résultats du Plan conjoint des pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine, la RMAAQ a confié au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) le mandat de rédiger un portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie québécoise du homard.

Le présent document traite de divers aspects de cette industrie, notamment de la ressource et de sa gestion, des captures, des débarquements et des prix (en monnaie courante au Québec, au Canada et à l'international), de la transformation effectuée par les usines situées dans les régions maritimes du Québec, des ventes et des expéditions réalisées par ces usines, des exportations et des importations, de la vente au détail de même que du développement durable. Cette analyse a été menée à partir des données disponibles concernant la pêche au homard et la période visée, soit celle de 2015 à 2020.

## **1. LA RESSOURCE**

### **1.1. Les éléments de biologie du homard**

Selon Pêches et Océans Canada (MPO), l'aire de distribution du homard d'Amérique (*Homarus americanus*) s'étend le long de la côte ouest de l'Atlantique, soit du Labrador jusqu'au cap Hatteras. Le homard adulte se trouve surtout sur les fonds rocheux présentant des abris, mais fréquente aussi les fonds sableux ou vaseux. Les profondeurs inférieures situées à 35 m abritent généralement les concentrations commerciales (MPO, 2018<sup>1</sup>). Le homard effectue des déplacements saisonniers. Au printemps et au début de l'été, il se dirige vers les eaux les moins profondes et les plus chaudes. À l'automne, il se déplace vers les eaux les plus profondes et les plus calmes (MPO, 2018<sup>2</sup>).

La vie du homard débute par une phase larvaire planctonique de trois à quatre semaines comportant trois stades de développement (stades I, II et III). Il se métamorphose ensuite en postlarve (stade IV) ayant l'apparence d'un homard adulte. Le homard quitte la pouponnière à l'âge de 3 ou 4 ans, soit lorsqu'il atteint une taille de 40 à 50 mm de longueur de carapace (LC). Dans les régions froides, il est estimé qu'un homard atteint 83 mm de LC vers l'âge de 8 ans ou plus tard (MPO, 2018<sup>2</sup>).

Par ailleurs, le homard est un prédateur, principalement à l'égard d'autres crustacés, de mollusques, de vers polychètes et d'échinodermes (MPO, 2018<sup>2</sup>).

Enfin, une température chaude peut accroître la productivité du stock en accélérant le développement embryonnaire et larvaire du homard. Cependant, un réchauffement trop prononcé de l'eau peut favoriser le développement de maladies chez le homard (MPO, 2018<sup>2</sup>).

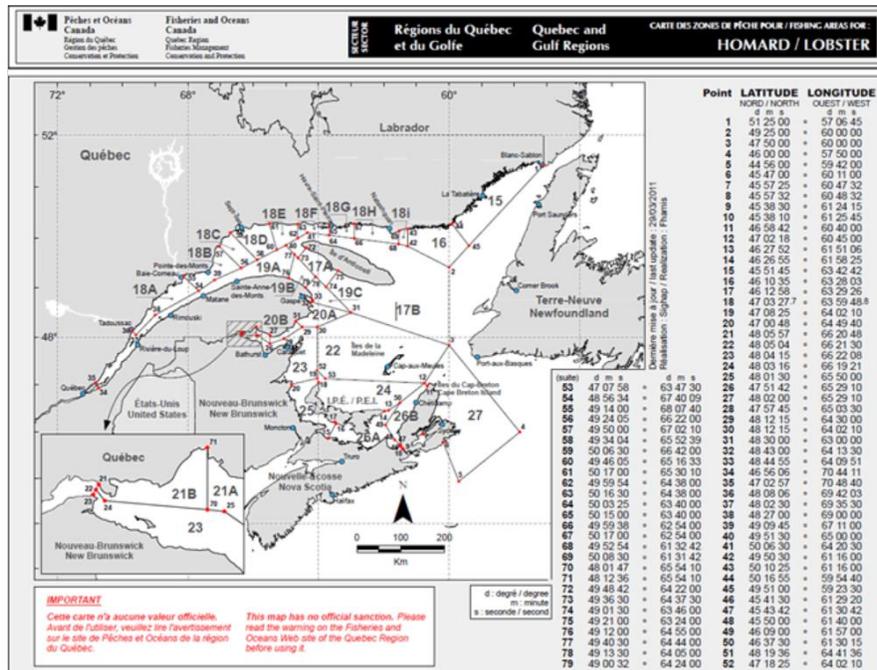
### **1.2. LA GESTION DE LA RESSOURCE**

Au Canada, la gestion des ressources biologiques marines d'une manière générale relève du MPO, qui a la responsabilité de leur conservation et de leur protection. Le MPO s'occupe également de surveiller les activités d'exploitation de ces ressources. Dans le cadre de sa mission, il délivre les permis de pêche et détermine les conditions de capture de chaque espèce, notamment les engins de pêche à utiliser et les périodes de pêche. Il évalue l'état des stocks des espèces visées sur la base d'une approche écosystémique, élabore des plans de gestion de pêche et fixe les contingents en adoptant une approche de précaution et en tenant compte des recommandations des comités consultatifs qu'il a mis en place et qui regroupent des représentants de l'industrie, des Premières Nations et des gouvernements (fédéral et provinciaux).

#### **Les zones de pêche au homard (ZPH)**

Les zones de pêche au homard (ZPH) se répartissent en plus de 40 zones de gestion dans le Canada atlantique. Elles sont partagées entre les différentes provinces de l'Est du Canada, soit le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador. Les pêcheurs du Québec occupent 8 ZPH. Les zones 15, 16 et 18 se trouvent sur la Côte-Nord et la zone 17 entoure l'île d'Anticosti. Les zones 19 à 21 sont situées en Gaspésie. Enfin, la zone 22 est réservée aux pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine.

**Figure 1 : Carte des principales zones et sous-zones de pêche au homard**



Source : MPO.

## Les mesures de gestion

La gestion de la pêche au homard se fait par le contrôle de l'effort. Les éléments contrôlés sont les zones de pêche, la période, le nombre d'engins utilisés et leurs caractéristiques ainsi que les caractéristiques spécifiques aux homards prélevés (ex. : femelles œuvées, taille) (MPO, 2018<sup>2</sup>).

Le MPO effectue le suivi des captures à l'aide d'un journal de bord qui doit être rempli par les pêcheurs à chaque expédition de pêche. Ce journal doit contenir les données relatives à l'effort de pêche et aux prises, et ces informations doivent être envoyées au MPO après chaque voyage de pêche.

Plusieurs mesures de protection de l'habitat et de la biodiversité sont en place dans le golfe du Saint-Laurent. Elles constituent des obligations additionnelles auxquelles les pêcheurs sont soumis (ex. : zones de conservation des coraux et des éponges de l'Est du Canada; mesures de protection et protocole de fermeture visant à minimiser les risques d'empêchement des baleines noires de l'Atlantique Nord dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent; mesures visant à limiter les conséquences de la pêche fantôme en cas de perte de casiers).

## L'évaluation de l'état des stocks de homard dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent

L'évaluation de l'état de la ressource des différentes régions du Québec a lieu tous les trois ans. Cette évaluation de l'état des stocks est basée sur l'examen d'indicateurs d'abondance, de démographie, de pression de pêche et de productivité des stocks.

Les stocks de homard de la Gaspésie, de la Côte-Nord et des Îles-de-la-Madeleine sont en bonne condition. Les stocks de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine se situent dans la zone saine selon l'approche de précaution (MPO, 2019<sup>1</sup>; MPO, 2019<sup>2</sup>). Les indicateurs d'abondance connaissent une forte hausse sur la Côte-Nord et à l'île d'Anticosti. Cependant, les connaissances biologiques essentielles à la gestion durable dans ces deux régions devront être mieux consignées (MPO, 2019<sup>3</sup>).

## L'accès à la ressource

Au Québec, en 2020, on comptait 571 pêcheurs de homard actifs, dont plus de la moitié sont associés à la zone 22, située autour des Îles-de-la-Madeleine. Le nombre de pêcheurs actifs augmente; il est passé de 557 en 2015 à 571 en 2020. La croissance la plus importante provient de la zone 15, qui longe la Basse-Côte-Nord, soit une hausse de 13 pêcheurs de 2015 à 2020. Le nombre de pêcheurs de la zone 22 est demeuré stable.

**Tableau 1** : Nombre de pêcheurs de homard actifs dans les différentes zones du Québec

Zone	2015	2016	2017	2018	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
15	43	39	46	52	54	56
16	5	5	8	8	9	9
17	14	16	16	16	16	16
18	7	7	7	8	8	8
19	8	8	8	8	8	8
20	146	143	142	140	138	137
21	9	11	13	12	13	13
22	325	325	325	325	325	324
<b>Total – Québec</b>	<b>557</b>	<b>554</b>	<b>565</b>	<b>569</b>	<b>571</b>	<b>571</b>

Source : MPO.

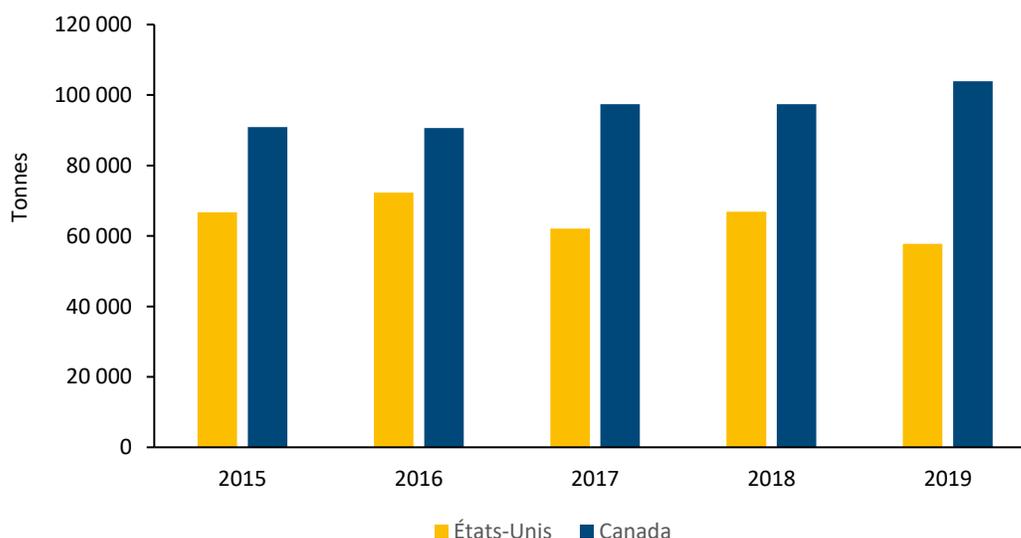
## 2. LES CAPTURES ET LES DÉBARQUEMENTS DE HOMARD

### 2.1. Les captures nord-américaines de homard en volume

#### Les États-Unis et le Canada

Les activités de pêche commerciale au homard (*Homarus americanus*) s'effectuent aux États-Unis et au Canada. Les États américains les plus actifs dans la pêche au homard sont le Maine et le Massachusetts, qui représentent à eux seuls 93 % des captures de homard aux États-Unis. Des deux pays, c'est le Canada qui présente les débarquements les plus importants. Les volumes des débarquements aux États-Unis sont à la baisse depuis les dernières années.

**Figure 2** : Volume des débarquements (tonnes) de homard au Canada et aux États-Unis



Sources : MPO et National Oceanic and Atmospheric Administration, compilation du MAPAQ.

## 2.2. Les débarquements de homard au Canada et au Québec

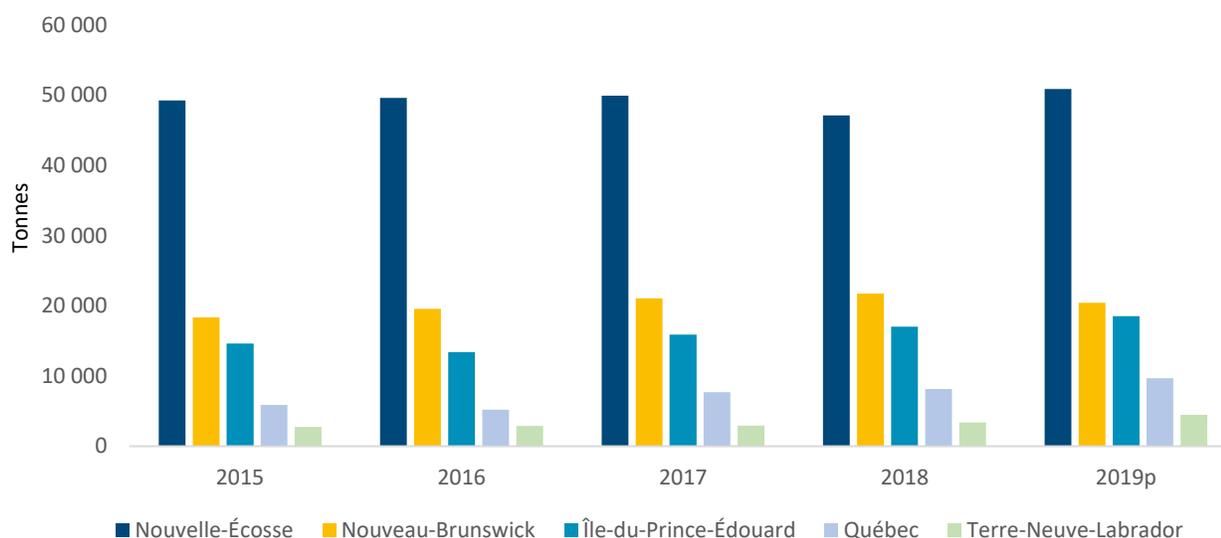
### Le volume des débarquements de homard par province

**Tableau 2 :** Volume des débarquements (tonnes) de homard par province

	2015	2016	2017	2018	2019 <sup>p</sup>
Nouvelle-Écosse	49 255	49 609	49 931	47 115	50 854
Nouveau-Brunswick	18 354	19 541	21 056	21 722	20 402
Île-du-Prince-Édouard	14 615	13 412	15 884	17 014	18 513
Québec	5 900	5 183	7 668	8 135	9 684
Terre-Neuve-et-Labrador	2 751	2 880	2 913	3 395	4 464
<b>Total – Atlantique</b>	<b>90 875</b>	<b>90 625</b>	<b>97 452</b>	<b>97 381</b>	<b>103 917</b>

Source : MPO.

**Figure 3 :** Volume des débarquements (tonnes) de homard par province



Source : MPO.

Le volume total des débarquements de homard dans les provinces de l'Est du Canada a atteint 90 875 tonnes en 2015 et 103 917 tonnes en 2019. Il s'agit d'une hausse de 12,6 %. L'ensemble de ces provinces ont vu leurs débarquements augmenter, mais pas de manière identique. En effet, une diminution de l'apport des débarquements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick au total canadien a été observée. La proportion des quantités débarquées a augmenté pour l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador.

C'est en Nouvelle-Écosse que se trouvent les débarquements de homard les plus importants au Canada. Cependant, la proportion des débarquements de la Nouvelle-Écosse en comparaison de celle de l'ensemble des provinces a diminué de 2015 à 2019, passant de 54,2 % à 48,9 %. Le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard occupent les deuxième et troisième rangs au regard de l'importance des débarquements avec des proportions respectives de 19,6 % et de

17,8 % des volumes pour l'ensemble des provinces en 2019. Le Québec arrive au quatrième rang pour les quantités débarquées avec une proportion de 9,3 % des volumes dans l'Est du Canada en 2019. Il s'agit de la croissance la plus importante, soit une augmentation de 2,8 % de la contribution au volume total de 2015 à 2019. Les débarquements de Terre-Neuve-et-Labrador ont aussi augmenté au cours de cette période, passant de 2 751 à 4 464 tonnes, soit de 3,0 % à 4,3 % des débarquements totaux pour les provinces de l'Est.

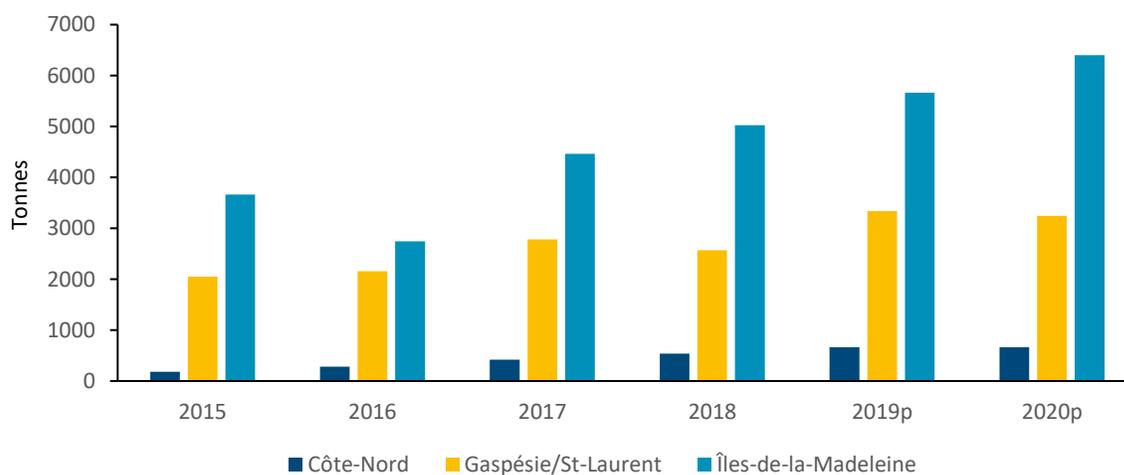
### Le volume des débarquements de homard au Québec

**Tableau 3 :** Volume des débarquements (tonnes) de homard par région du Québec

	2015	2016	2017	2018	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Côte-Nord	184	283	420	537	663	664
Gaspésie/Saint-Laurent	2 053	2 155	2 782	2 572	3 341	3 244
Îles-de-la-Madeleine	3 663	2 744	4 465	5 027	5 660	6 402
<b>Total – Québec</b>	<b>5 900</b>	<b>5 182</b>	<b>7 668</b>	<b>8 137</b>	<b>9 664</b>	<b>10 309</b>

Source : MPO, compilation du MAPAQ.

**Figure 4 :** Volume des débarquements (tonnes) de homard par région du Québec



Source : MPO, compilation du MAPAQ.

Le volume total des débarquements de homard au Québec a atteint 5 900 tonnes en 2015 et 10 309 tonnes en 2020. Il s'agit d'une hausse de 75 %. Les trois régions maritimes du Québec ont vu leurs débarquements de homard augmenter, mais pas de manière identique. En effet, la proportion des débarquements aux Îles-de-la-Madeleine est demeurée la même, tandis qu'elle a légèrement diminué en Gaspésie et qu'elle a augmenté sur la Côte-Nord.

Ce sont les Îles-de-la-Madeleine qui présentent les débarquements de homard les plus importants au Québec. La proportion des débarquements des Îles-de-la-Madeleine en comparaison de celle de l'ensemble des régions est toutefois demeurée stable à 62 % de 2015 à 2020. La Gaspésie arrive au deuxième rang, représentant 35 % des débarquements de homard du Québec en 2015 et 31 % en 2020. La Côte-Nord a, quant à elle, vu sa part du volume des débarquements de homard passer de 3 % à 6 %.

## La valeur des débarquements de homard dans les provinces de l'Atlantique

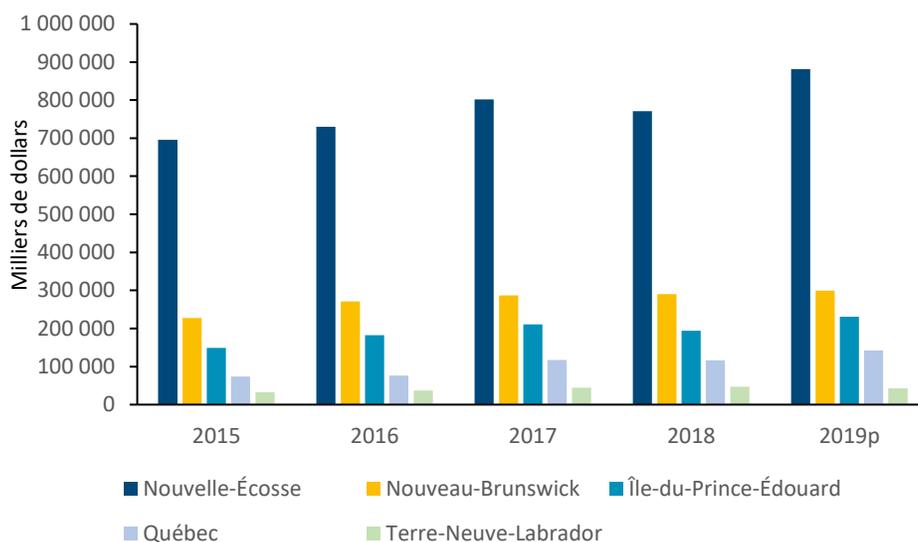
### La valeur des débarquements de homard par province

**Tableau 4 :** Valeur des débarquements (milliers de dollars) de homard par province

	2015	2016	2017	2018	2019 <sup>p</sup>
Nouvelle-Écosse	695 759	729 982	802 026	771 107	880 860
Nouveau-Brunswick	227 634	270 682	286 826	290 653	299 848
Île-du-Prince-Édouard	148 919	182 775	211 141	194 407	231 115
Québec	73 951	76 303	117 069	116 616	142 180
Terre-Neuve-et-Labrador	32 797	36 593	44 599	46 869	42 569
<b>Total – Atlantique</b>	<b>1 179 060</b>	<b>1 296 335</b>	<b>1 461 661</b>	<b>1 419 652</b>	<b>1 596 572</b>

Source : MPO.

**Figure 5 :** Valeur des débarquements (milliers de dollars) de homard par province



Source : MPO.

La valeur des débarquements de homard dans l'Est du Canada a atteint 1,18 milliard de dollars en 2015 et 1,6 milliard de dollars en 2019. Il s'agit d'une hausse de 26 %. Toutes les provinces de cette région ont vu la valeur de leurs débarquements augmenter, mais pas avec la même amplitude. Ainsi, la valeur des débarquements de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec a crû davantage que la moyenne canadienne, tandis que la croissance observée dans les autres provinces se situe en dessous de la moyenne canadienne.

La Nouvelle-Écosse est la province où la valeur des débarquements est la plus importante, soit 696 millions de dollars en 2015 et 881 millions de dollars en 2019. La proportion de la valeur des débarquements de cette province par rapport à celle du Canada a cependant diminué, passant de 59 % en 2015 à 55 % en 2019. La proportion de la valeur des débarquements du Québec au Canada a, pour sa part, augmenté, passant de 6 % à 9 % au cours de la même période. La proportion de la valeur des autres provinces est demeurée sensiblement la même.

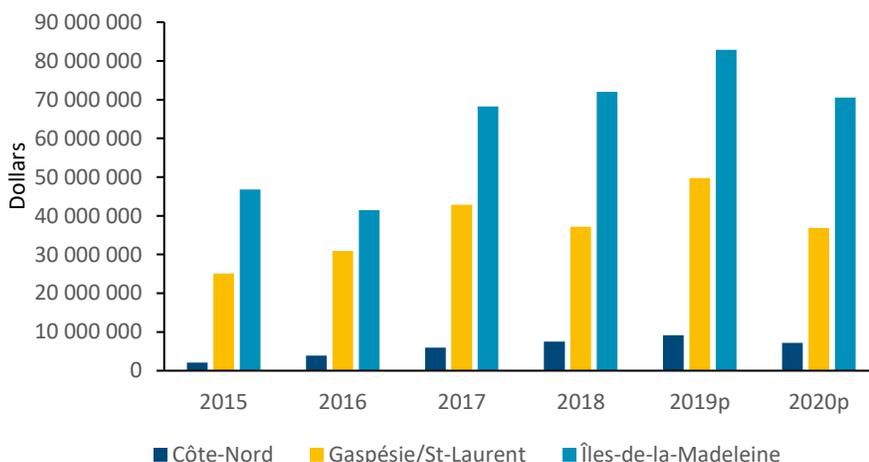
## La valeur des débarquements de homard au Québec

**Tableau 5 :** Valeur des débarquements (dollars) de homard par région du Québec

	2015	2016	2017	2018	2019 <sup>p</sup>	2020 <sup>p</sup>
Côte-Nord	2 062 351	3 892 077	5 981 427	7 487 305	9 169 894	7 151 817
Gaspésie/Saint-Laurent	25 088 873	30 940 017	42 873 656	37 144 450	49 733 835	36 859 209
Îles-de-la-Madeleine	46 799 785	41 471 272	68 213 618	71 999 541	82 870 102	70 533 485
<b>Total – Québec</b>	<b>73 951 010</b>	<b>76 303 366</b>	<b>117 068 701</b>	<b>116 631 296</b>	<b>141 773 831</b>	<b>114 544 511</b>

Source : MPO, compilation du MAPAQ.

**Figure 6 :** Valeur des débarquements (dollars) de homard par région du Québec



Source : MPO, compilation du MAPAQ.

La valeur totale des débarquements a augmenté pour les trois régions maritimes du Québec, passant de 74 à 115 millions de dollars de 2015 à 2020. Il s'agit d'une croissance de 35 % pour le Québec.

Les Îles-de-la-Madeleine représentent la région du Québec où la valeur des débarquements est la plus élevée, soit 70,5 millions de dollars en 2020. La Gaspésie arrive au deuxième rang avec des débarquements de 37 millions de dollars pour la même année. La valeur des débarquements de la Côte-Nord est plutôt de 7 millions de dollars. Cependant, seule la Côte-Nord a connu une croissance supérieure à la moyenne québécoise, soit 71 %. La Côte-Nord a aussi augmenté sa part dans la valeur des débarquements de homard au Québec, laquelle est passée de 3 % à 6 %. La proportion des Îles-de-la-Madeleine est passée de 63 % à 62 % et celle de la Gaspésie, de 34 % à 32 %.

## Le prix moyen des débarquements de homard

Le prix moyen des débarquements de homard varie selon la province. Il est d'ailleurs plus élevé en Nouvelle-Écosse que dans les autres provinces.

**Tableau 6 : Prix moyen du homard au débarquement (\$/kg) par province**

	2015	2016	2017	2018	2019 <sup>P</sup>
Nouvelle-Écosse	14,13	14,71	16,06	16,37	17,32
Nouveau-Brunswick	12,40	13,85	13,62	13,38	14,70
Île-du-Prince-Édouard	10,19	13,63	13,29	11,43	12,48
Québec	12,53	14,72	15,27	14,34	14,68
Terre-Neuve-et-Labrador	11,92	12,71	15,31	13,81	9,54
<b>Total – Atlantique</b>	<b>12,97</b>	<b>14,30</b>	<b>15,00</b>	<b>14,58</b>	<b>15,36</b>

Source : MPO.

### 3. LA TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC

#### 3.1. Quelques aspects réglementaires

Au Québec, la réglementation des activités de transformation des produits marins relève de la compétence provinciale. En plus de la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chap. P-29), qui encadre la vente et la transformation de tout aliment ou produit destiné à la consommation humaine, la *Loi sur la transformation des produits marins* (RLRQ, chap. T-11.01) s'applique aussi et précisément à la vente et à la transformation des poissons, des mollusques et des crustacés débarqués au Québec. Cette loi exige que les produits marins visés par le *Règlement sur les normes minimales de transformation des produits marins* (RLRQ, chap. T-11.01, r. 1), pêchés par des pêcheurs québécois et débarqués au Québec, subissent une première transformation dans les entreprises autorisées à transformer ces espèces, dont le homard, avant d'être expédiées à l'extérieur du Québec. En vertu de cette loi, ce règlement fixe les exigences minimales concernant la nature de cette première transformation pour les espèces visées. Dans le cas du homard, la transformation minimale exigée est soit la cuisson, soit la congélation lorsqu'il n'est pas commercialisé vivant.

Par ailleurs, le homard est une espèce désignée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation comme sept autres espèces, dont la crevette et le crabe des neiges. Cette désignation tient compte des possibilités limitées d'approvisionnement des usines de transformation pour ces espèces, compte tenu de l'état et de la disponibilité de la ressource.

Ainsi, la délivrance d'un nouveau permis pour la transformation du homard nécessite une autorisation spécifique au permis d'établissement de transformation ou de conserverie de produits marins délivré par le MAPAQ. Cette autorisation peut être assortie de conditions ou de restrictions particulières quant aux sources d'approvisionnement. Le but est de limiter l'accroissement de la capacité de transformation afin que la délivrance de nouveaux permis ne nuise pas à la pérennité de l'espèce ou aux entreprises de transformation déjà établies.

#### 3.2. Les entreprises détentrices de permis

En plus des particuliers, qui peuvent acheter directement du homard ou d'autres produits marins aux quais de débarquement pour leur consommation personnelle, on distingue trois catégories d'entreprises autorisées à s'approvisionner directement auprès des pêcheurs québécois. Il s'agit des entreprises titulaires des types de permis et d'autorisations suivants, délivrés par le MAPAQ :

- Permis d'établissement de transformation de produits marins spécifiquement autorisé à transformer le homard;
- Permis d'acquéreur autorisé à acheter des produits marins directement des pêcheurs ainsi qu'à les transporter et à les revendre sans transformation;
- Permis de vente au détail délivré, par exemple, à des poissonneries ou à des restaurants.

**Tableau 7 :** Détenteurs de permis d'établissement de transformation de produits marins autorisés à transformer le homard provenant directement des pêcheurs québécois

Gaspésie/Bas-Saint-Laurent	Côte-Nord	Îles-de-la-Madeleine
Unipêche M. D. M. (1997) Itée	Poissonnerie JG Laprise	Coopérative des pêcheurs du Cap-Dauphin
Les Fruits de mer de l'Est du Québec (1998) Itée	Poissonnerie Fortier et Frères inc.	Les Fruits de mer Madeleine inc.
Marché Blais inc.	Les Crevettes de Sept-Îles inc.	Poisson frais des Îles
Poisson salé gaspésien Itée	Poséidon « Les Poissons et crustacés » inc.	La Renaissance des Îles
Lelièvre et Lemoignan Itée	Poissonnerie du Havre Itée	
Les Crustacés de Malbaie inc. – Homards gaspésiens	Coopérative communautaire de fruits de mer de la Basse-Côte-Nord	
Pêcheries de l'estuaire	Ferme des Belles-Amours	
E. Gagnon et Fils Itée	Les Fruits de mer I & S	
Les Crustacés de Gaspé Itée	Groupe Umek, société en commandite	
Les Producteurs de homards de Grande-Rivière (1998)	Baie-Trinité Seafoods inc.	

Source : MAPAQ.

**Tableau 8 :** Détenteurs de permis d'acquéreur de produits marins

Gaspésie/Bas-Saint-Laurent	Côte-Nord	Îles-de-la-Madeleine
Poissonnerie de la Baie inc.	9000-2726 Québec inc.	Poissonnerie S. B. L. Itée
Les Distributions J. M. Bernatchez inc.		Homards des Îles Renaud (2001) inc.
Lucien Doucet & Fils inc.		

Source : MAPAQ.

En 2019, les acheteurs titulaires d'un permis d'usine qui étaient autorisés à transformer le homard dans les régions maritimes du Québec se sont procuré 83 % de la valeur et des quantités de homard vendues par les pêcheurs québécois. Le reste a été acquis par d'autres acheteurs qui peuvent se procurer du homard auprès des pêcheurs pour la vente en gros, mais qui ne sont pas autorisés à en faire la transformation, par des détaillants, par des titulaires de permis d'acquéreur ou par des particuliers (consommation personnelle).

### 3.3. Les produits, les expéditions et les ventes des entreprises détentrices de permis des régions maritimes du Québec

#### Les produits

Les entreprises détentrices de permis permettant la transformation du homard provenant directement des pêcheurs se trouvent dans les régions maritimes du Québec. Cela permet de préserver les emplois ainsi que la stabilité et la viabilité de l'industrie de la transformation des produits marins, qui est essentielle à l'économie des régions maritimes.

Les principaux produits issus de ces opérations sont le homard vendu frais, soit vivant, cuit entier ou sous forme de chair décortiquée, les produits congelés (crus ou cuits) tels que la queue, la chair ou le homard entier et, finalement, le homard mis en conserve. Bien que le homard frais entier, vivant ou cuit, représente la majorité des échanges, la transformation de nouveaux produits a connu une augmentation au cours des dernières années. En effet, il est possible d'observer des échanges plus importants que par le passé pour les queues, les pinces et les autres produits frais.

## Les expéditions

Les expéditions comprennent les ventes et les inventaires déclarés par les entreprises détentrices de permis d'acquéreur, d'usine de transformation et de conserverie de produits marins, ce qui offre un aperçu du mouvement des marchandises. Cependant, ces expéditions ne représentent pas la production ou les ventes finales. Les données sur les expéditions et les ventes doivent donc être utilisées avec prudence.

**Tableau 9** : Valeur des expéditions (dollars) de homard par catégorie d'acheteurs

Catégorie	2015	2016	2017	2018	2019
Usines désignées	137 073 433	155 132 393	268 505 891	186 566 354	183 465 659
Autres	35 928 748	33 279 337	46 420 593	43 795 885	52 637 226
<b>Total</b>	<b>173 002 181</b>	<b>188 411 730</b>	<b>314 926 484</b>	<b>230 362 239</b>	<b>236 102 885</b>

Source : MPO, compilation du MAPAQ.

Les expéditions comptabilisées auprès des entreprises correspondantes montrent que les usines désignées présentent la proportion la plus élevée pour la valeur, soit 81 % de 2015 à 2019. Les acquéreurs ont rapporté en moyenne des expéditions correspondant à 17 % et les détaillants ainsi que les usines non désignées ont rapporté des montants correspondant à environ 1 %.

**Tableau 10** : Valeur des expéditions (dollars) de homard par région maritime

	2015	2016	2017	2018	2019
Îles-de-la-Madeleine	56 621 887	52 109 616	157 693 418	66 170 992	85 755 276
Gaspésie/Saint-Laurent	113 430 335	132 389 255	151 079 941	155 687 851	139 247 436
Côte-Nord	2 949 959	3 912 859	6 153 125	8 503 396	11 100 173
<b>Total</b>	<b>173 002 181</b>	<b>188 411 730</b>	<b>314 926 484</b>	<b>230 362 239</b>	<b>236 102 885</b>

Source : MPO, compilation du MAPAQ.

La valeur des expéditions des différents produits de homard faites par les détenteurs de permis d'acquéreur, d'usine de transformation et de conserverie de produits marins au Québec a augmenté de 2015 à 2019, passant de 173,0 à 236,1 millions de dollars. En général, ce sont les entreprises de la Gaspésie qui montrent la valeur la plus importante pour les expéditions, celle-ci représentant plus de la moitié de la valeur du Québec. En proportion, la Côte-Nord a vu la croissance la plus importante avec une valeur des expéditions passant de 3,0 à 11,1 millions de dollars.

## 4. LE PLAN CONJOINT DES PÊCHEURS DE HOMARDS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

En vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, chap. M-35.1), un regroupement de pêcheurs peut mettre en place un mode de mise en marché collective pour un produit marin. Aux Îles-de-la-Madeleine, un plan conjoint de mise en marché du homard est en vigueur depuis le 21 mars 1991. Il est administré par l'Office des pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine et vise tous les pêcheurs de homard qui sont à l'œuvre dans la zone 22.

L'Office négocie chaque année une convention de mise en marché avec l'Association québécoise de l'industrie de la pêche, qui représente les acheteurs. Cette convention permet de fixer le prix des captures, les modalités des transactions d'achat entre les pêcheurs et les transformateurs ainsi que toute autre condition déterminée par les deux parties.

**Tableau 11.** Prix moyens pondérés annuels (\$/kg) du Plan conjoint des pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine

2015	2016	2017	2018	2019	2020
12,74	14,99	15,19	14,29	14,64	10,91

Source : Compilation du MAPAQ.

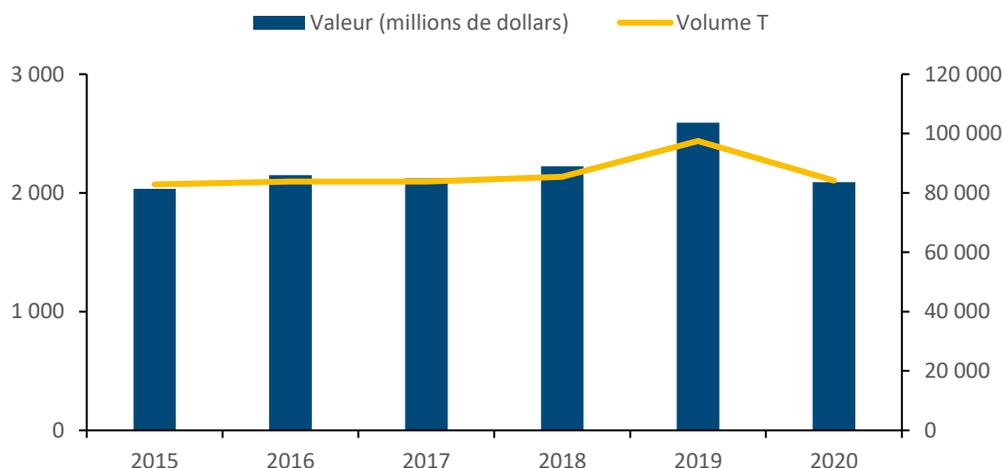
## 5. LES MARCHÉS CANADIEN ET QUÉBÉCOIS DU HOMARD

### 5.1. Les exportations et importations canadiennes

#### Les exportations canadiennes

Les exportations canadiennes de homard sont demeurées relativement stables au cours des cinq dernières années. En moyenne, les échanges ont représenté 2 202 millions de dollars et 86 000 tonnes de 2015 à 2020. Le prix moyen est aussi demeuré stable, se situant à 11,56 \$ la livre pour cette période. Il est toutefois possible d’observer une augmentation isolée des exportations pour l’année 2019 avec un sommet de 2 590 millions de dollars. L’année 2020 est aussi difficilement comparable avec l’année précédente, étant donné les impacts de la pandémie de COVID-19. De façon générale, le homard représente le tiers de la valeur des exportations de poissons et de fruits de mer du Canada.

**Figure 7 :** Valeur (millions de dollars) et volume (tonnes) des exportations canadiennes de homard



Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

Les cinq principaux marchés d’exportation pour le homard canadien sont les États-Unis, la Chine, la Corée du Sud, le Japon et la Belgique. Ces cinq pays représentent environ 90 % de la valeur des exportations de homard du Canada.

**Tableau 12 : Valeur (millions de dollars) et volume (tonnes) des exportations canadiennes de homard**

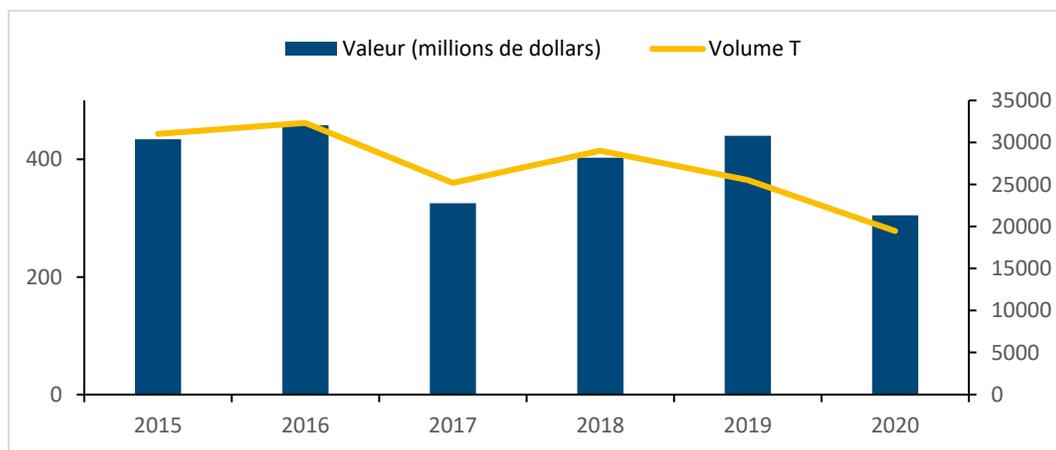
Pays partenaires	2015		2016		2017		2018		2019		2020		Variation 2015-2020	
	M\$ CAD	Tonnes	M\$ CAD	Tonnes	\$ CAD	Tonnes	M\$ CAD	Tonnes	M\$ CAD	Tonnes	M\$ CAD	Tonnes	Valeur	Quantité
Monde	2 033,6	82 866,0	2 148,8	83 772,1	2 123,5	83 838,6	2 224,0	85 475,8	2 590,8	97476,2	2089,1	84186,7	2,7 %	1,6 %
États-Unis	1 534,5	56 567,9	1 534,7	53 196,2	1 442,2	50 784,8	1 516,2	49 345,5	1 636,8	47697,2	1316,9	41946,7	-16,5 %	-34,9 %
Chine	129,0	6 839,9	162,6	8 211,5	206,6	10 237,7	299,0	16 632,2	510,1	28983,0	407,1	22756,9	68,3 %	69,9 %
Corée du Sud	56,5	2 619,8	65,6	3 112,3	87,3	3 956,7	106,9	5 122,7	105,7	4825,4	90,3	4529,2	37,5 %	42,2 %
Japon	52,0	2 479,8	68,3	2 581,2	59,9	2 554,1	47,3	1 751,4	62,8	2281,8	34,0	1651,2	-52,8 %	-50,2 %
Belgique	46,2	2 271,1	48,9	2 333,1	57,2	2 559,2	38,4	1 705,3	40,4	1825,1	44,8	2223,9	-3,2 %	-2,1 %
Autres	215,4	12 087,5	268,8	14 337,9	270,2	13 746,2	216,3	10 918,7	235,0	11863,6	196,0	11078,9	-9,9 %	-9,1 %

Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

### Les importations canadiennes

Les importations canadiennes de homard ont diminué en valeur et en volume au cours des cinq dernières années. En effet, la valeur des échanges est passée de 434,2 à 304,8 millions de dollars, tandis que les quantités ont diminué, passant de 31 028 à 19 467 tonnes. Les importations proviennent pratiquement exclusivement des États-Unis, qui représentent en moyenne 94 % de la valeur des échanges de homard avec le Canada. Une petite quantité des homards importés provient de la réimportation de produits canadiens, ce qui correspond à 5 % de la valeur des échanges pour ces cinq années. Le homard vivant représente le principal produit de homard importé, totalisant en moyenne 94 % de la valeur des échanges.

**Figure 8 : Valeur (millions de dollars) et volume (tonnes) des importations canadiennes de homard**



Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

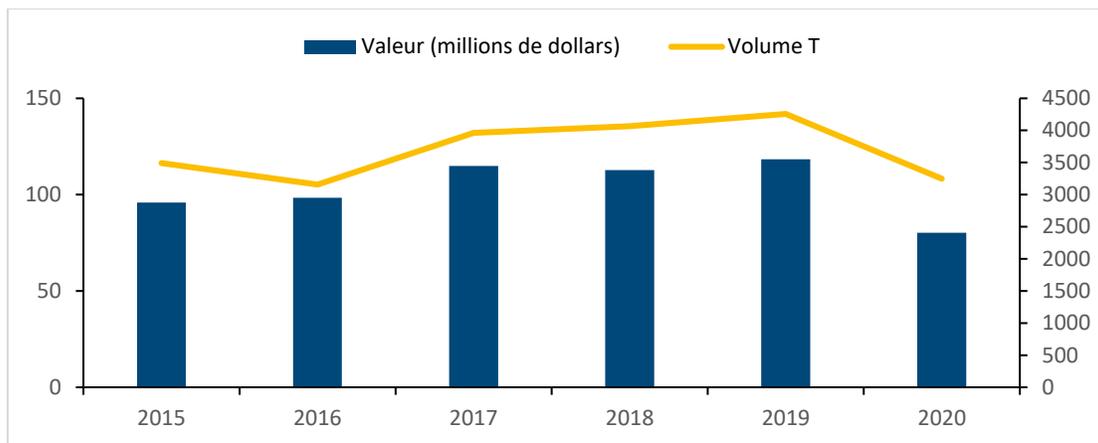
## 5.2. Les exportations et importations québécoises

### Les exportations

Il est possible d'observer une légère augmentation des exportations de 2015 à 2019, suivie d'une baisse importante en 2020. La valeur des échanges du Québec avec le monde est passée de 96 à 118 millions de dollars au cours de cette période et a baissé jusqu'à 80 millions de dollars en 2020. Les volumes exportés sont passés de 3 491 à 4 257 tonnes pour descendre jusqu'à 3 250 tonnes en 2020. Bien que la valeur des exportations augmente, la proportion de homard sur l'ensemble des exportations de poissons et de fruits de mer du Québec diminue. En effet, la proportion de la valeur

des produits de homard était de 34,5 % en 2015 et a ensuite diminué pour s'établir à 27,7 % en 2019 et finalement à 23,8 % en 2020.

**Figure 9 :** Valeur (millions de dollars) et volume (tonnes) des exportations québécoises de homard



Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

**Tableau 13 :** Valeur (millions de dollars) et volume (tonnes) des exportations québécoises de homard

Pays partenaires	2015		2016		2017		2018		2019		2020		Variation 2015-2020	
	M\$ CAD	Tonnes	Valeur	Quantité										
Monde	96,0	3 491,3	98,3	3 157,1	114,9	3 963,6	112,7	4 068,8	118,4	4 256,9	80,2	3 249,7	-19,68 %	-7,44 %
États-Unis	91,5	3 223,3	89,0	2 595,8	106,7	3 480,8	102,1	3 475,5	100,0	3 306,2	72,0	2 796,0	-27,10 %	-15,28 %
Espagne	1,4	85,0	4,4	235,2	2,1	108,4	2,7	164,6	3,8	255,6	1,8	130,6	23,88 %	34,91 %
Corée du Sud	0,2	5,8	0,3	15,5	1,0	48,1	1,9	114,5	6,0	303,3	1,4	66,2	88,70 %	91,22 %
France	0,2	19,5	1,4	96,8	0,6	53,1	2,3	129,4	0,9	70,1	1,4	76,1	88,90 %	74,37 %
Hong Kong	0,8	52,6	1,2	86,5	1,1	70,2	0,7	29,0	0,7	30,8	1,0	54,8	24,07 %	4,11 %
Autres	2,0	105,1	2,0	127,3	3,4	202,9	3,0	155,9	7,0	290,8	2,6	125,9	21,37 %	16,54 %

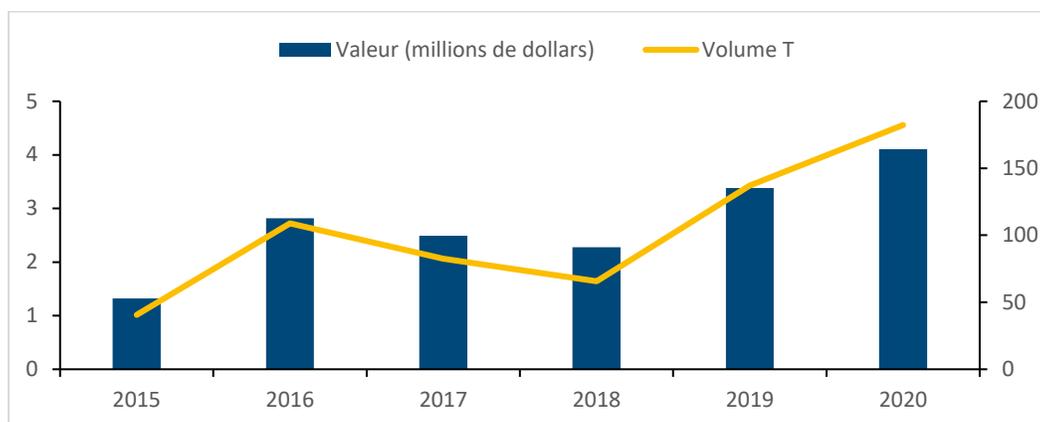
Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

Les États-Unis représentent le principal marché d'exportation pour les produits de homard du Québec. La proportion moyenne de la valeur des exportations pour les cinq dernières années est de 90,6 %. Cependant, il est possible d'observer une légère diminution de la proportion des échanges avec ce pays pour la période de 2015 à 2019, principalement au profit de l'Espagne et de la Corée du Sud.

### Les importations

Les importations de homard du Québec ont augmenté de façon importante au cours des cinq dernières années. En effet, la valeur des échanges est passée de 1,3 à 4,1 millions de dollars de 2015 à 2020. Les quantités étaient de 40,6 tonnes en 2015 et de 182,2 tonnes en 2020. Les importations du Québec proviennent essentiellement des États-Unis et de la réimportation de produits canadiens. Ces deux provenances correspondent en moyenne à plus de 98 % des importations internationales de homard au Québec.

**Figure 10** : Valeur (millions de dollars) et volume (tonnes) des importations québécoises de homard



Source : Global Trade Tracker, compilation du MAPAQ.

### 5.3 Les ventes au détail de homard dans les grands magasins au Québec

Au Québec, le volume total des ventes au détail de poissons et de fruits de mer frais dans les grands magasins se situait entre 13 400 et 21 200 tonnes durant la période de 2015 à 2020. Cela correspond à une valeur de 270 à 310 millions de dollars. Le homard frais a représenté en moyenne 13,5 % des ventes pour le volume et 13,4 % en moyenne pour la valeur durant cette période.

**Tableau 14** : Part du homard frais dans les ventes de poissons et de fruits de mer frais dans les grands magasins\* au Québec

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Valeur	11,8 %	12,6 %	12,2 %	13,9 %	14,5 %	15,5 %
Volume	11,0 %	11,6 %	11,9 %	13,4 %	15,9 %	17,2 %

Source : Nielsen IQ, compilation du MAPAQ.

\* Ces magasins incluent les supermarchés, Walmart, les clubs-entrepôts, les pharmacies et les magasins de marchandises diverses tels que Canadian Tire. Ils ne comprennent pas les dépanneurs, les épiceries spécialisées (ex. : épiceries ethniques, poissonneries), la restauration (hôtels, restaurants et institutions) ni les autres circuits de distribution.

De 2015 à 2020, la part des ventes de homard est passée de 11,0 % à 17,2 % en volume et de 11,8 % à 15,5 % en valeur. Cela montre l'engouement grandissant pour le homard sur le marché du Québec, plus particulièrement depuis 2018.

## 6. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DU HOMARD

Les pratiques durables des pêches et de l'aquaculture commerciales minimisent les répercussions négatives possibles de ces activités sur l'environnement et les écosystèmes. L'exploitation durable des ressources aquatiques est donc une priorité pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture ainsi que le gouvernement du Québec. Les consommateurs souhaitent également acheter des produits pêchés et élevés grâce à des pratiques durables.

Appuyer les projets visant la durabilité des activités de pêche est inscrit dans le Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec.

## **6.1 La certification MSC du homard**

Le Marine Stewardship Council (MSC) est l'organisme le plus reconnu à travers le monde en ce qui a trait à l'écocertification des pêcheries. Le programme du MSC se fonde sur les directives de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Ces directives exigent que les évaluations soient menées par des organismes de certification indépendants. Selon le Référentiel Pêcheries du MSC, une pêcherie doit remplir les conditions suivantes pour être certifiée :

- Les stocks sont durables : l'effort de pêche doit se situer à un niveau qui permet d'assurer la pérennité des stocks.
- L'impact environnemental de la pêcherie est minimisé : les activités de pêche sont gérées de façon à maintenir la structure, la productivité, la fonction et la diversité de l'écosystème.
- La gestion des pêcheries est efficace : celles-ci doivent respecter les lois en vigueur et leur système de gestion doit leur permettre de s'adapter aux différents changements.

Au Québec, la pêcherie de homard des Îles-de-la-Madeleine est certifiée depuis 2013. Elle a été recertifiée en 2018 et la prochaine évaluation est prévue pour 2024. La pêcherie de homard de la Gaspésie est certifiée depuis 2015. Elle a été recertifiée en 2021 et la prochaine évaluation est prévue pour 2026.

## **6.2 L'identification du homard**

En 2011, les homardiens de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ont décidé de mettre en place un projet d'identification du homard afin de distinguer le produit du Québec, qui est reconnu pour sa saveur et la qualité de sa chair.

Ce système d'identification garantit au consommateur que le homard acheté est bien pêché au Québec. La pose d'une étiquette d'identification sur le homard vivant répond à la demande du consommateur et lui permet de reconnaître l'origine du produit. L'identification du homard de la Gaspésie est présentement le seul véritable système qui garantit au consommateur qu'il est bien pêché dans cette région.

Les pêcheurs et les industriels des Îles-de-la-Madeleine ont toutefois renoncé, en 2016, à poursuivre l'identification des captures pour différentes raisons. Cependant, la demande des Québécois pour le homard pêché au Québec a ravivé les discussions visant à identifier le homard des Îles-de-la-Madeleine sur les lieux de vente. Des travaux actuellement en cours devraient permettre prochainement aux consommateurs du Québec de différencier le homard provenant de l'archipel.

## **6.3. Les projets de l'industrie qui visent à renforcer la durabilité de la pêcherie de homard**

Plusieurs projets ont été mis en place dans un contexte d'innovation et de développement durable au cours des dernières années. Les pêcheurs de homard du Québec sont reconnus pour leurs mesures de conservation, qui contribuent au développement durable de la ressource. Le Québec a d'ailleurs établi une taille minimale pour les homards capturés, laquelle est plus restrictive que celle de la réglementation en place dans un esprit de conservation de la ressource. Les efforts se sont aussi poursuivis pour la mise au point d'autres types d'appâts qui permettraient de diminuer les coûts d'exploitation et de limiter la dépendance pour la ressource des poissons-appâts. Les pêcheurs ont également pris l'initiative d'aménager des fonds marins, d'ensemencer des zones de pêche et de racheter des permis. Finalement, les usines de transformation déploient des efforts continus dans la réduction de l'utilisation de l'énergie et la mécanisation pour valoriser le maximum de la ressource transformée.

## CONCLUSION

La pêche au homard et sa transformation sont une activité économique importante au Québec, notamment dans les régions des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie. Contrairement aux États-Unis et à certaines provinces, le volume et la valeur des débarquements de homard sont en croissance au Québec. Cela est particulièrement vrai pour la région de la Côte-Nord, où l'espèce est de plus en plus présente. Les changements climatiques, les mesures de gestion et les initiatives des pêcheurs peuvent certainement expliquer la situation observée dans la province. La hausse des débarquements se traduit par une croissance des exportations et des ventes au détail dans les grands magasins du Québec. Il manque encore certaines informations pour qu'on puisse bien évaluer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'industrie de la pêche et de la commercialisation du homard. Cependant, le marché québécois semble avoir joué un rôle important dans le maintien des activités en 2020, comme le montrent l'augmentation de la part de marché du homard dans les grands magasins au Québec et la baisse des exportations.

## BIBLIOGRAPHIE

Pêches et Océans Canada. 2018. *Pêche du homard – Zones 19, 20 et 21*. <https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/ifmp-gmp/lobster-homard/index-fra.html>

Pêches et Océans Canada. 2018. *Plan de gestion intégrée de la pêche au homard dans la zone 22 (Région du Québec – Secteur Îles-de-la-Madeleine)*. <https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/ifmp-gmp/lobster-homard/area-zone-22-fra.html>

Pêches et Océans Canada. 2019. *Évaluation de l'état des stocks de homard (Homarus americanus) de la Gaspésie (ZPH 19, 20 et 21), Québec, en 2018*. Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2019/060.

Pêches et Océans Canada. 2019. *Évaluation de l'état du stock de homard (Homarus americanus) des Îles-de-la-Madeleine (ZPH 22), Québec, en 2018*. Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2019/061.

Pêches et Océans Canada. 2019. *Évaluation de l'état des stocks de homard (Homarus americanus) de la Côte-Nord (ZPH 15, 16 et 18) et de l'île d'Anticosti (ZPH 17), Québec, en 2018*. Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2019/059.

National Oceanic and Atmospheric Administration. *Annual Commercial Landing Statistics*. <https://www.fisheries.noaa.gov/national/sustainable-fisheries/commercial-fisheries-landings>

---

